e.Licences	**Fiche signalétique**	Date : 01/11/2026

Autorisation d'exercer sur le port d'Abidjan

Informations détaillées

Nature	Autorisation
Type	Professionnel
Catégorie	Licence sans inspection, ni commission de délibération (Catégorie A)
Secteur d’activité	Transport et Logistique
Sous secteur d’activité	Entreposage, activités auxiliaires des transports
Formes juridique	Toutes les formes
Nature de l'Actionnariat	Mixte
Capital imposé (FCFA)	Non applicable
Délai de délivrance	2
Frais administratif (FCFA)	826000
Montant de la Caution (FCFA) si applicable	Non applicable
Périodicité de renouvellement	1 an
Renouvellement soumis à inspection	Non
Délai de délivrance (jours) – renouvellement	2 jours
Frais administratif lié à la demande de renouvellement (FCFA)	826000
Ces frais administratifs liés à la demande de renouvellement (FCFA) sont-ils ?	Non remboursable
Période spécifique de dépôt des dossiers	Oui
L’investisseur peut-il exercer un droit de recours en cas de rejet ou d’avis défavorable de sa demande de licence ?	Recours administratif

Contact de l'autorité émettrice

Ministère	Ministère des Transports
Structure	Port Autonome d'Abidjan (PAA)
Autorité émettrice	Direction des Opération Maritimes, de la Sécurité et de l'Environnement (DOMSE)
Situation géographique	Rue des Piroguiers, Treichville, Abidjan, Côte d'Ivoire
Tél.Fixe	+225 27 21 23 83 00
Adresse Mail	info@paa-ci.org
Site Internet	www.portabidjan.ci

Pièces à fournir

Agrément en qualité de société de gardiennage
Agrément en qualité de personnel de direction de l'Entreprise privée de sécurité
Lettre de demande d'Autorisation d'exercer au DG du PAA

Pénalités

La règlementation soumet-elle le requérant à des pénalités en cas de non-respect des dispositions en vigueur ?	Oui
Si oui, quel est le montant de la pénalité ou le mode d'évaluation du montant de la pénalité	Retrait de l'autorisation
Les principaux motifs d'application de la pénalité	Exercice sans autorisation ou agrément Non payement des droits d'usage Leg de l'autorisation

Documents à télécharger